



Plan local de sauvegarde

Commune de Latour 31310

Tel : 05 61 90 22 48

email : [mairie.latour31@gmail.com](mailto:mairie.latour31@gmail.com)

Etabli le 25 novembre 2024

**ARRETE MUNICIPAL**  
n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la Commune de LATOUR

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser)* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de LATOUR est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de HAUTE GARONNE

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de HAUTE GARONNE .

**Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à LATOUR, le \_\_\_\_\_

Le Maire

## Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date
	Rédaction définitive, modification des noms et contacts des personnes référentes	25/11/2024

# SOMMAIRE

<b>1 – Identification des risques sur la commune</b>	<b>page -05-</b>
--	------------------

- 1.1 – Liste des aléas
- 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux
  - Établissements sensibles
  - Populations nécessitant une attention particulière
  - Autres vulnérabilités

<b>2 – Organiser la réponse communale</b>	<b>page -08-</b>
---	------------------

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS ( schéma)
- 2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 – Organisation de l'alerte
  - Liste des contacts pour la préfecture
  - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique
- 2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

<b>3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés</b>	<b>page -15-</b>
---	------------------

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Moyens matériels

<b>4 -Annexes :</b>	<b>page-17-</b>
---------------------	-----------------

- 4.1 - Annuaire de crise
- 4.2 - Fiches actions
- 4.3 - Plans / cartographie
- 4.4 – Modèles de documents
- 4.5 - Exercice

# 1 – Identification des risques sur la commune

## 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

### Aléas naturels :

- Tempêtes
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à sécheresse et réhydratation des sols
- Coulées de boue, inondations
- Feux de forêts et broussailles
- Canicule
- Explosion

### Aléas technologiques :

- Nuages toxiques
- Accident nucléaire

## 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune : **77 habitants** au recensement INSEE 2019

**80 habitants** au dernier recensement INSEE du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit (à la date de l'établissement du document):

- ◆ Jeanoto : 2
- ◆ La Hille d'en bas : 2 *secondaires*
- ◆ Coubet : 2 *secondaires*
- ◆ Mothes : 6
- ◆ Bellevue : 1
- ◆ Lacanaou : 1
- ◆ Coutens : 3
- ◆ Alba : ?
- ◆ Las Coumettos : 5
- ◆ LaHille : 4 + 4 *secondaires*
- ◆ Solehar : 3
- ◆ La grange : 2
- ◆ Cammarty : 2

- ◆ Bordeneuve : 1
- ◆ Roujollo : 1
- ◆ La Bourdasso : 2
- ◆ Tartaing : 2
- ◆ Primoulas Nico : 3
- ◆ Primoulas Gilbert : 3
- ◆ Primoulas Johana : 1
- ◆ Primoulas petite maison : ?
- ◆ Haget Annick : 2
- ◆ Haget Cedric : 2
- ◆ Berduc: 4
- ◆ Colline : 1
- ◆ Le moulin : 2
- ◆ L'Oustal : 1
- ◆ Madame et Lamotte : 2
- ◆ Mairie : 1
- ◆ Petite maison : 2
- ◆ Campourras le riche : 1
- ◆ Mataly d'en haut Picard : 2
- ◆ La Forge : 1
- ◆ Mataly d'en bas : 2
- ◆ Cardayre : 2
- ◆ Campourras labordo : 1
- ◆ Les Hirondelles : 2 *secondaires*
- ◆ La communion d'en haut : 1
- ◆ La communion d'en bas : 8
- ◆ Salamou : 2



soit 89 résidents sur la commune dont 10 en résidence secondaire  
 soit **79 résidents permanents au 25/11/2024**

## Population nécessitant une attention particulière



### Personnes handicapées ( malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...) aucune sur la commune

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
-----	---------	---	---	---------------------	------



### Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
<b>Bima Clément</b>	16 route des crêtes, la Bourdasso,	<b>05 61 90 42 92</b>	<b>06 86 79 45 01</b>	Bima Jean Pierre	Hospitalisation à domicile

### Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
<b>Amans Paulette et Jean</b>	1, impasse de Mellé, la petite maison	<b>05 61 90 22 55</b>		Mairie	Personnes très âgées, bénéficiaires de l'APA
<b>Stanley Philip</b>	2 impasse de Camo Leono, la Forge	<b>05 61 90 44 78</b>		Mairie	Personne malade et isolée, parlant mal le français
<b>Gerecke Serge</b>	7, impasse de Mangane, Coutens	<b>05 61 97 59 10</b>		Mairie	Personne seule, multipathologies
<b>Scapin Marino</b>	La communion d'en haut	<b>09 52 87 52 05</b>		Mairie et son fils Michel Scapin : 06 62 02 41 88	Personne âgée, seule

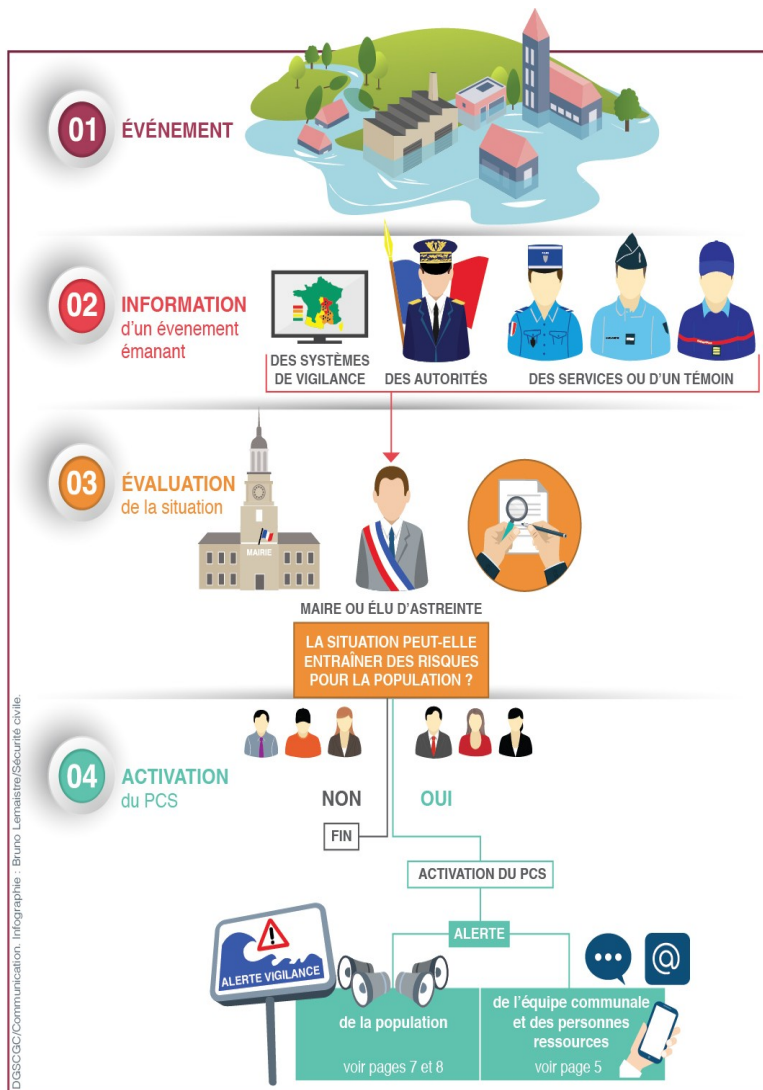
### Autre cas

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
<b>Pluquet Jocelyne</b>	3, Impasse de Mellé, Campourras le Riche		<b>06 86 22 28 22</b>	Mairie	Personne seule

# 2 – Organiser la réponse communale

## 2.1 – Modalités d'activation du PCS

2.2  
–





## Organisation du dispositif communal

### Le maire : **Directeur des Opérations de Secours**

Madame MENER Emilie

☎ : 05 61 90 22 48 mairie

📞 : 06 87 48 20 87

1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur THIBAUD Gérard. 📞 : 07 82 61 15 48



### Coordination des moyens et des actions

Titulaire : madame MENER Emilie ☎ : 05 61 90 22 48  
📞 : 06 87 48 20 87

Suppléant 1 : monsieur THIBAUD Gérard 📞 : 07 82 61 15 48

Suppléant 2 : monsieur ROESING Hans ☎ : 05 61 90 39 34  
📞 : 06 52 88 42 52

Localisation de la cellule de crise : Salle des fêtes de Latour (PCC\*)

☎ : 05 61 90 22 48 ☎ : 06 87 48 20 87 ☎ : 07 82 61 15 48

mails mairie :

mairie.latour31@gmail.com

mairie-latour2@wanadoo.fr

mail du maire

emily.mener@gmail.com

\* Poste de Commandement Communal



### Equipes terrain

Responsable **alerte** : madame MENER Emilie ☎ : 05 61 90 22 48  
📞 : 06 87 48 20 87

Suppléant alerte : monsieur THIBAUD Gérard 📞 : 07 82 61 15 48

Responsable **soutien** : monsieur ROESING Hans ☎ : 05 61 90 39 34  
📞 : 06 52 88 42 52

Suppléant soutien : monsieur MEFFERT Immanuel ☎ : 05 61 90 03 18

Responsable **logistique** : monsieur CABANAC Cédric 📞 : 06 38 36 02 71

Suppléant logistique : monsieur BELVISO Mehdi 📞 : 06 31 35 56 15

## 2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

Annexe n° 1

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n° 2

Fiche Alerte de la population

Annexe n° 3

Fiche Soutien des populations

Annexe n° 4

Fiche Responsable logistique

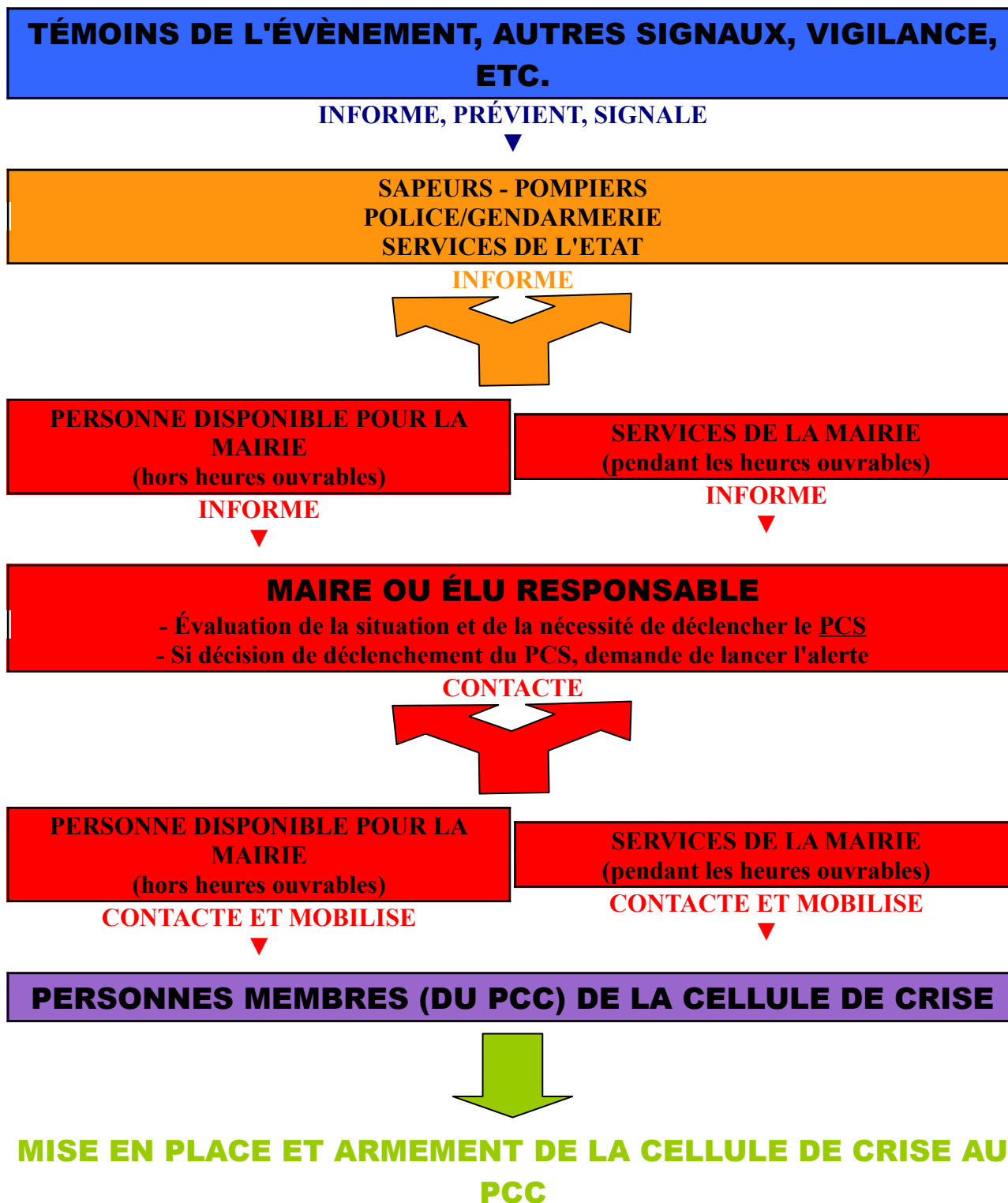
Annexe n° 5

Fiche secrétariat




Annexe n° 6

## 2.4 – Organisation de l'alerte

### SCHÉMA D'ALERTE DES MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE



## Liste des contacts pour la préfecture

Nom – prénom du destinataire			
 Prof.	 Dom.		@
1-Maire : Mme MENER Emilie			
		06 87 48 20 87	emily.mener@gmail.com
2- Adjoint : Mr THIBAUD Gérard			
		07 82 61 15 48	gerard.thibaud@hotmail.fr
3- Secrétaire de mairie : Mme CAILLAT Chloé			
		06 75 40 46 76	chloecaillat@gmail.com

### Qui alerter






Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :





- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

## Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Cloches de l'église	Eglise du village	Sous l'autorité du maire
Groupe Watsapp, SMS		Sous l'autorité du maire

Personne relais : <b><u>Belviso Mehdi</u></b> , 7 impasse du Valier, Primoulas   : 06 31 35 56 15	Quartier/Lieu dit/ Hameau _ <b>Primoulas, Berduc,            Tartaing, la Bourdasso</b>	Liste de contacts : <b>Familles Belviso,            Hofmann/glover, Cabanac            Cedric, Chassain-Dubois,            Mener, Chatterjee, Bima,            Cabanac Aurelie, Raffit</b>
Personne relais : <b>Hervé            Cabanac</b> , 7 route du Village   : 06 74 62 08 05	Quartier/Lieu dit/ Hameau <b>Village est : Colline, le            Moulin, Loustal,            Madame, Place des            Pyrénées, Petite            maison, Campourras le            riche</b>	Liste de contacts : <b>Familles Vandromme, Nougues,            Cabanac Alain, Cabanac Rose,            Cabanac Hervé , Dejean            Franck, Amans, Pluquet</b>
Personne relais : <b><u>Picard Jacques</u></b>	Quartier/Lieu dit/ Hameau	Liste de contact <b>Familles Picard, Buannic,</b>

 : 07 80 49 93 30	<b>Village ouest :, Mataly d'en haut et bas, La forge, Cardayre, Campourras la bordo, les Hirondelles</b>	<b>Stanley, Duc, Rosso, Senac</b>
Personne relais : <b><u>Roesing Hans</u></b> , 1, impasse des Communions   : 05 61 90 39 34  : 06 52 88 42 52	Quartier/Lieu dit/ Hameau <b>Les Communions, Salamou</b>	Liste de contact <b>Familles Roesing, Scapin, Brasseur, Farin, Demay, Dupont Philippe et Michèle</b>
Personne relais : <b><u>Anger Olivier</u></b> , 8, route des Crêtes, La Grange   : 06 03 25 29 73	Quartier/Lieu dit/ Hameau <b>Route des crêtes : Bordeneuve, Cammarty, la Grange, Soleihar, Lahille, Las Coumettos</b>	Liste de contact <b>Familles Dupont Pierre, Broussin, Anger, Amiot, Bordallo, Meffert, Dedes/Loubet</b>
Personne relais : <b><u>Thibaud Gérard</u></b> , 4157 route des Vallons, Mothes   : 07 82 61 15 48	Quartier/Lieu dit/ Hameau <b>Bellevue, Lacanaou, Coutens, Mothes, Caubet, Jeanoto</b>	Liste de contact <b>Familles Zilbermann, Fournes, Gerecke, Thibaud, Pineau, Mattes, Pigot</b>

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
<b>Inondation du cours d'eau :</b> <b>Pas de risques sur la commune</b>	Personne relais : _____  :  :	Liste des rues concernées
	Véhicule avec haut parleur	
<b>Evenement usine PPI :</b> <b>Pas de risques sur la commune</b>	Sirène : Personne relais : _____  :  :	Liste des rues concernées
	Véhicule avec haut parleur	
<b>Evènement ne touchant qu'une partie de la commune, appeler la personne référente chargée du quartier</b>		

## 2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe – annexe n°4 )

Lieux d'accueil de la population							
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable /	Surface ou capacité	Particularité du site	Fonctions possibles			
				Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des fêtes du village sur la place du village	MENER Emilie ☎ : <b>05 61 90 22 48</b> et 📱 : <b>06 87 48 20 87</b>	50 m <sup>2</sup>	Boîte à clefs dans les sanitaires ou à retirer en mairie	50 personnes	oui	oui	WC en accès libre et Cuisine disponible
Église		100 m <sup>2</sup>	Clefs à retirer en mairie	100 personnes	oui	non	aucun

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
20 Tables	Local technique de la mairie	Mme le maire	Clefs du local technique à retirer en mairie
20 Bancs et 15 chaises	Local technique de la mairie	Mme le maire	

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	☎ :	📱 :	Obs.
DUC Jean Christophe	<b>05 61 90 44 09</b>	<b>07 83 65 30 54</b>	3 retraités de Police/gendarmerie
DUPONT Philippe	<b>05 61 97 17 53</b>	<b>06 87 47 95 54</b>	
DUPONT Pierre	<b>05 61 90 66 19</b>	<b>06 08 75 63 12</b>	

## 3 – Recensement des moyens

### 3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Domaine de compétence
Bordallo Alice	5 route des crêtes LaHille d'en haut	06 72 72 89 32	Infirmière
Abadie Nelly	9 rue Mage, 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 08 89	Médecin
Bonel Sarah et Jean	52 rue des Ollières 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 43 37	Médecin
Maillof Marc	Route de Latour, 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 41 26	Médecin
Pharmacie Borredon Esterle	Montesquieu Volvestre	05 61 90 40 04	Pharmacie

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat .			
LANGUE	NOM	ADRESSE	☎ : ☎ :
ANGLAIS/INDI	Chatterjee Angshu	19 route des crêtes, Tartaing	06 37 74 51 73
ANGLAIS/ALLEMAND	Meffert Immanuel	4 route des crêtes, Las Coumettos	05 61 90 03 18
ALLEMAND	Roesing Hans et Brigit	1 impasse des communions, « la communion d'en bas »	05 61 90 39 34 06 52 88 42 52

Responsables d'association			
Type d'association	nom	adresse	☎ : ☎ :
Association de chasse de Latour	Paredes Baptiste	Le pont à Bax 31310	05 61 90 48 42 06 35 32 45 37

Personnes ressources			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Compétences particulières
Cabanac Hervé	Village	06 14 97 02 26	Conducteurs de travaux publics
Cabanac Cédric	Haget	06 38 36 02 71	Conducteurs de travaux publics
Belviso Mehdi	Primoulas	06 31 35 56 15	Permis poids lourds

### 3.2 – Moyens matériels



Véhicules					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenus par la commune : aucun</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenus par un particulier</li> </ul>					
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 📱 responsable / propriétaire	Obs.
Camion benne			Haget	Cabanac Hervé et Cédric	
Pelles mécaniques			Haget	Cabanac Hervé et Cédric	





Matériels divers				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenus par la commune : néant</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenus par un particulier</li> </ul>				
Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📱 responsable / propriétaire	Obs.
Matériel d'élague		2 place des Pyrénées	Franck Dejean : 05 61 97 64 81	
Groupe électrogène	1	4 route des crêtes, « las Coumettos »	Immanuel Meffert : 05 61 90 03 18	
Tout type de matériel agricole	Le maire fera appel aux agriculteurs de la commune pour mettre à disposition tout type de matériel agricole en cas de sinistre.			



## 4 – Annexes

### 4.1 – Annuaire de crise

<b>Autorités</b>			
Qualité	Nom	 / 	Obs.
Préfet	<b>Pierre André Durand</b>	<b>05 34 45 34 45</b>	
Sous préfet	<b>Jean Luc Blondel</b>	<b>05 34 46 38 08</b>	
Président du conseil général	<b>Sébastien Vincini</b>	<b>05 34 33 32 31 et 06 15 88 17 60</b>	
Maire commune Montesquieu Volvestre	<b>Frédéric Bienvenue</b>	<b>05 61 98 43 43</b>	
Maire commune de Bax	<b>Jean Marc Manfrein</b>	<b>05 61 87 14 41</b>	
Maire commune de Lapeyrère	<b>Carole Delor</b>	<b>05 61 90 23 52</b>	
Maire commune de Meras	<b>Liliane Descuns</b>	<b>05 61 69 65 41</b>	
Maire commune de Loubaut	<b>Ramon Bordallo</b>	<b>05 61 69 80 76</b>	
Président de la Communauté de Communes du Volvestre	<b>Denis Turrel</b>	<b>05 61 90 80 70</b>	
Responsable voirie de la Communauté de Communes	<b>Didier Morere</b>	<b>05 61 90 80 74 06 17 74 92 86</b>	
Responsable pool routier Cazères	<b>Kevin Ribet</b>		
Directeur Général des services du pays du sud Toulousain	<b>Cédric Sillitto</b>	<b>05 61 97 30 34</b>	










<b>Membres du conseil municipal</b>			
Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
MENER Emilie		<b>Port : 06 87 48 20 84</b>	Maire
THIBAUD Gérard		<b>Port : 07 82 61 15 48</b>	Adjoint
MEFFERT Immanuel	<b>Dom : 05 61 90 03 18</b>		Conseiller
ROESING Hans	<b>Dom : 05 61 90 39 34</b>	<b>Port : 06 52 88 42 52</b>	Conseiller
BELVISO Mehdi		<b>Port : 06 31 35 56 15</b>	Conseiller
CABANAC Cédric		<b>Port : 06 38 36 02 71</b>	Conseiller
AMIOT Marie		<b>Port : 06 21 87 03 07</b>	Conseillère

--	--	--	--

### Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
CAILLAT Chloé		Port : <b>06 75 40 46 76</b>	Secrétaire de mairie
DEDES Fanny		Port : <b>06 16 67 09 78</b>	Agent technique

### Annuaire des services

Services	heures ouvrables	 /  astreinte	Obs.
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> <li>cabinet</li> <li>SIDPC</li> </ul>	9h-12h et 14h-16h du lundi au vendredi	 -05 34 45 34 45	
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>centre de secours</li> <li>SDIS</li> </ul>		 -05 61 90 90 10 et le 112 ou le 18	
Police / Gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> <li>commissariat de Montesquieu Volvestre</li> <li>brigade</li> </ul>	mardi : 8h 12h mercredi et vendredi : 16h 18h	17  -05 61 90 40 17	
SAMU		15	
Direction départementale des territoires (DDT de Toulouse)	Du lundi au vendredi : 14h-16h30	 -05 81 97 71 00	
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Du lundi au jeudi ; 9h30-11h30 et 14h-16h Vendredi : 9h30-11h30 et 13h30-15h30	 05 61 15 39 99	
Agence régionale de la santé (ARS)	Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h	 05 34 30 24 00	
Conseil général : <ul style="list-style-type: none"> <li>cabinet</li> </ul>	Du lundi au vendredi : 8h45-12h15 et 13h45-	 05 34 33 32 31	

<ul style="list-style-type: none"> <li>direction du secteur routier de Cazerès</li> </ul>	16h45	<b>☎ 05 61 90 82 40</b>	
---	-------	-------------------------	--

### Opérateurs

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Electricité : <ul style="list-style-type: none"> <li>EDF.</li> </ul>	<b>☎ 09 72 67 50 31</b>	service d'urgence dépannage électricité ENEDIS	
Distributeur eau potable SMDEA et Réseau assainissement (SPANC)	<b>☎ 05 61 04 09 00</b>		
Ramassage ordures : Communauté de Communes du Volvestre : Mme Claire Prats	<b>☎ 05 61 90 99 60</b> <b>📱 06 03 02 44 43</b>		

### Divers

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Ambulances Montesquiennes	<b>☎ 05 61 90 46 12</b>		
Société BTP : entreprise SAS CCTP (Cabanac Cédric)	<b>📱 06 38 36 02 71</b>		
Société élagage : Dejean Franck	<b>📱 06 74 62 08 05</b>		

### Lieux publics

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Salle polyvalente/mairie	<b>☎ 05 61 90 22 48</b>		

## 4.2– Fiches réflexe

### Fiche 1 : Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

## Fiche 2 : Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture ( ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

### **Fiche 3 : Responsable Alerte de la population**

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

#### **Fiche 4 : Responsable Soutien des populations**

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

## Fiche 5 : Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations



## Fiche 6 : secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise ( matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe )
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

### **4-3 Plans / cartographie**

- Plan de la commune
  
- Zones à risque
- Circuits d'alerte
- ...

## 4.4 – Modèles de documents

### ■ Arrêté de réquisition

	Le maire de la commune de .....
	Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,
Considérant : (l'événement).....	
.....survenu le ..... à .....heures	
Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.	
Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,	
<b>Arrête :</b>	
<b>Article 1er :</b> L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.	
<b>Article 2 :</b> préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.	
<b>Article 3 :</b> La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (X heures, voire jours.)	
<b>Article 4 :</b> [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.	
<b>Article 5 :</b> A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.	
<b>Article 6 :</b> le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.	
<b>Article 7 :</b> Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.	
<b>Article 8 (exécution) :</b> Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.	
	Fait à .....le ...../...../..... Le maire,

### ■ Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du

Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que .....constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

### **A R R E T E**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

 **Main courante**

<b>Heure</b>	<b>Origine de la demande / message</b>	<b>Demande / message</b>	<b>Suite donnée</b>	<b>Heure</b>	<b>Observation</b>

Page :...../.....

## 4.5 – Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation